

**MAIRIE DE BOUSSENS**  
**31360**  
**HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation</b> <b>8 décembre 2025</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice : 15</b>
Présents : 13
Absents : 2
Procurations : 2
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
<b>Délibération du Conseil Municipal</b>
<b>D.C.M N°11-2</b>
<b>Objet : Décision modificative n°5 - Budget communal 2025</b>

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents** : Monsieur SANS Christian, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame AIMONE-CAT Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur ROQUEBERT Joël, Monsieur CELLIER Jérôme, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame COURTOUX Cécile, Madame SANDY Liliane, Madame AGUILA Cyrielle.

**Absents excusés** : Monsieur AMOUROUX Jean-Paul donne procuration à Monsieur SANS Christian, Monsieur EVIN Franck donne procuration à Madame GRANGE Martine.

Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h45

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'amortir la subvention d'investissement que la commune a reçu pour la réalisation des travaux des trottoirs situés avenue des Caussades.

Les comptes concernés par cette écriture comptable ne disposent pas des crédits nécessaires. C'est pourquoi, il est demandé de réaliser une décision modificative.

Il propose les mouvements budgétaires suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D – 615221 – Bâtiment public	20 000 €	0 €	0 €	0 €
D – 681 - Dotation Amortissement	0 €	20 000 €	0 €	0 €
Total Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Investissement</b>				
R – 1323 – Subvention Département	0 €	0 €	20 000 €	0 €
R – 2804412 - Amortissement Subv.	0 €	0 €	0 €	20 000 €
Total Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total Général</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- **D'approuver la décision modificative n°5 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement pour l'élaboration du contrat de canal.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Boussens, le 22 décembre 2025  
Le Maire, Christian SANS



---

*Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*